

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1342

présenté par

M. Le Fur, M. Aubert, Mme Bassire, M. Rémi Delatte, M. Masson, M. Quentin, M. Reiss,
Mme Valentin et M. Viala

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 49, après le mot :

« mois »,

insérer les mots :

« à l'issue du dernier entretien et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le délai d'un mois se calcule à partir du dernier entretien.